

Image not found or type unknown



Prud'hommes rupture conventionnelle

Par **Beaudier**, le **21/09/2011** à **15:15**

Bonjour,rnrnMerci de votre réponse, j'ai contacté mon conseiller il m'a dit que je pouvais lire mon mémoire devant le Juge.rnJe ne souhaite pas reporter l'affaire cela fait un an que cela dure rnJe veux lire mon mémoire pour me soulager de tout ce qui s'est passé et dont j'en est été victime.